

par
JEAN
NOTÉ

Le département de l'Aude. Le Var. Les Îles Canaries. L'Italie du Sud. Des terribles inondations ont frappé l'Europe en cet automne 2018, faisant plusieurs dizaines de morts.

Le Pays de Lunel, essentiellement Lunel et Marsillargues, a été également touché par des pluies diluviennes. Ces épisodes cévenols et/ou orageux ne sont heureusement pas comparables aux terribles inondations audoises ou varoises.

Mais, ils sont là pour rappeler une fois encore, si besoin en était, que la Petite Camargue Héraultaise constitue un territoire vulnérable que ce soit lors de fortes précipitations ou les Vidourlades.

D'importants travaux ont été réalisés. Mais, aujourd'hui, une nouvelle phase doit être engagée pour protéger les populations. Villetelle, Lunel et Marsillargues ne seront pas épargnés tous les ans. Certains s'impatientent. Attention que la goutte d'eau...

Aménagement du Vidourle : l'Apil se montre impatiente

Inondations. Elle attend une réponse à un courrier adressé, voilà quinze jours, au Préfet de l'Hérault.

Nous ne voulons pas inonder les autres mais à un moment...», lâche Georges Anthouard, l'un des membres de l'Association pour la prévention des inondations (Apil). Dont le credo depuis un certain nombre d'années maintenant est de militer pour l'aménagement des rives du Vidourle pour prévenir toute catastrophe naturelle.

Une nécessaire cause mais de très longue haleine et qui accumule les retards. Preuve à ce jour : « Les travaux ne devraient pas être terminés mais bien commencés. Mais comme une partie de l'enquête publique a été dénoncée par les commissaires-enquêteurs, il a fallu reprendre une partie de l'étude », selon l'association.

La polémique « injustifiée » de Vivre en pays de Vidourle

Et Georges Anthouard d'embrayer : « La semaine dernière, l'on nous a dit que, ça y était, c'était bon. Mais pour l'instant, on ne nous a toujours pas donné ce complément d'étude ».

D'où la décision de l'Apil



■ La "colère" du Vidourle (ici au pont Ambroix) toujours pas canalisée dénonce l'Apil. A. BETHUNE

d'envoyer, voilà une quinzaine de jours, un courrier au Préfet de l'Hérault Pierre Pouessel. Une lettre dans laquelle l'Apil fait savoir que la position des opposants à l'étude initiale (l'association Vivre en pays de Vidourle) « ne tient pas ». Vivre en pays de

Vidourle étant opposée aux déversoirs prévus dans ladite étude. Et d'argumenter sur deux pages avant de rappeler cette éventuelle conséquence que : « Cette polémique injustifiée, selon nous, est un retard dans les travaux et la protection des

deux villes (Lunel et Marsillargues, NDLR). Cette situation de blocage fait courir aux habitants de Lunel - du fait de la digue déversante du nord et qui, en cas de déversement, inonderait directement la ville - un risque certain Nous vous demandons,

sans plus attendre, la réalisation de la digue de second rang de Lunel. Pouvez-vous nous préciser vos intentions à ce sujet ? Pouvez-vous nous dire combien de temps encore il faudra attendre la fin des études, le financement des travaux et leur réalisation complète pour que les habitants soient enfin protégés ? ».

Mais à ces deux questions, point de réponse pour l'instant. Ce qui, ici aussi, désole les membres de l'Apil. « Nous voulons bien qu'il y ait d'autres chats à fouetter. Mais il y a bien quelqu'un de l'Administration qui pourrait nous répondre ! ».

Lesquels de rappeler ce fait : « Car une fois que nous aurons le résultat de l'étude, il faudra ensuite monter des tas de dossiers. Sans parler d'autres procédures telle celle liée aux expropriations. Et ce, sans savoir qu'elle sera la réaction des gens de Marsillargues ».

Qui a dit du Vidourle qu'il était un tranquille fleuve côtier ? Assurément personne depuis des lustres. Alors ces jours-ci...

JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ

jfcodomie@midilibre.com